



École
nationale
des
chartes

COLLOQUE DE L'ÉCOLE DES CHARTES

AIBL, 13 NOVEMBRE 2015

OUVERTURE PAR MICHEL ZINK

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET
BELLES-LETTRES

Il est heureux que l'installation de l'École des chartes dans de nouveaux locaux soit un événement exceptionnel. Car l'exception rompt avec l'habitude, qui menace d'affadissement les relations entre les vieux couples. Or l'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'École des chartes forment un vieux couple. Elles sont même à l'image du plus vieux des couples, puisque dès sa création l'École des chartes a été comme attachée à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui pourrait dire d'elle, comme Adam le disait d'Ève : « Celle-ci est l'os de mes os et la chair de ma chair. »

Dès la fondation de l'École des chartes, puis sous la Monarchie de Juillet, soucieuse, sous l'impulsion de Guizot, d'organiser avec rigueur et efficacité l'enseignement supérieur et spécialement les études historiques, les liens entre la jeune École et l'Académie des inscriptions et belles-lettres sont constamment affirmés et officialisés. Ainsi, une ordonnance de Charles X du 11 novembre 1829 stipule que l'École des chartes publiera chaque année un volume de documents traduits par les élèves, qui portera le titre de *Bibliothèque de l'École des chartes*, ainsi qu'un volume de chartes nationales, l'un et l'autre sous le contrôle d'une commission de six membres, dont le Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et deux autres membres de cette Académie. Une ordonnance de Louis-Philippe en date du 1^{er} mars 1832, dont le premier considérant est que l'Institut a la charge « de suivre les travaux historiques et littéraires qui ont pour objet l'utilité publique et la gloire de la France », rapporte l'ordonnance de Charles X, mais maintient cette commission dans sa composition initiale. Et une ordonnance du 31 décembre 1840 concernant l'École des chartes stipule que les six membres du conseil de perfectionnement de l'École des chartes « sont choisis parmi les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. » Aujourd'hui encore, comme chacun sait, la liste des nouveaux archivistes paléographes est proclamée chaque année lors de la séance solennelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en même temps que celle des lauréats de ses prix. Dans quinze jours exactement, les chartistes de la promotion 2015 entendront leur nom retentir sous la Coupole de l'Institut de France.

Mais les liens entre les deux institutions vont bien au-delà de textes réglementaires ou législatifs. Ils sont tissés avant tout par une vocation commune. Lorsque la réforme de 1701, complétée en 1704, a fait de l'Académie des inscriptions et médailles, chargée de trouver les devises latines et françaises qui seraient gravées sur les monuments et les médailles du roi, une Académie vouée aux travaux d'érudition historique et philologique, elle a défini en même temps ses trois grands domaines de compétence : l'Antiquité classique, l'orientalisme, le Moyen Âge. L'Antiquité classique, parce qu'elle

*Membre du campus
Condorcet Paris-Aubervilliers
et de la ComUE
Paris Sciences et Lettres*

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
19, rue de la Sorbonne
F-75005 Paris
T +33 (0)1 55 42 75 00
communication@
enc.sorbonne.fr
www.enc-sorbonne.fr

paraissait alors le fondement et le modèle insurpassable de la civilisation. L'orientalisme, car, à travers le monde biblique pour le Proche Orient, à travers la découverte de civilisations différentes et extraordinairement évoluées pour l'Extrême Orient, l'Europe comprenait que la mesure du monde, sa connaissance et sa compréhension passaient par son étude. Le Moyen Âge, parce que là étaient les racines de notre histoire nationale et parce qu'il était alors en continuité avec le présent. Ses lois, son organisation sociale étaient encore vivantes. Les rois de la troisième race occupaient le trône de France. La rupture de la Révolution n'avait pas eu lieu. Créée par la Restauration et vouée avant tout à l'étude du Moyen Âge, l'École des chartes était peut-être invitée à ignorer cette rupture. Il est vrai que lorsque plus tard les légitimistes ont refusé de servir un État désormais privé, précisément, de légitimité à leurs yeux, ils faisaient deux exceptions pour l'armée, qui est la défense du pays, et l'École des chartes, qui est sa mémoire. J'ai encore connu des familles qui laissaient sans déplaisir leurs rejetons, et surtout leurs « rejetons », préparer l'École des chartes, mais qui n'auraient pas souffert (ou, dans l'autre sens du mot, qui auraient souffert) qu'ils préparassent l'École normale supérieure, créée par la Convention.

J'ai tort, car un récent article de Jean-François Delmas, lui-même chartiste et conservateur de la bibliothèque Inguimbertaine, s'attache à montrer combien est inexacte l'image du chartiste d'opinions conservatrices et de milieu aisé.¹ Il multiplie à l'appui de sa démonstration les exemples de chartistes pauvres aux idées avancées, mais sans avoir le loisir, bien entendu, de présenter les contre-exemples qui ont donné naissance à cette illusion déplorable. Ils existent pourtant. De même et à l'inverse, bien que sa réputation générale soit fondée, l'École normale supérieure a produit en grand nombre intellectuels de droite et ecclésiastiques – non que j'établisse, bien évidemment, la moindre relation entre ces deux catégories.

J'ai tort surtout car, dans l'ordre des études médiévales et de l'histoire nationale, ni l'École des chartes ni d'ailleurs l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans le cadre des grandes publications dont elle a la charge, ne se sont jamais signalées par leur tendance à la nostalgie, mais au contraire par le zèle avec lequel elles ont toujours contribué aux avancées nouvelles des sciences historiques et philologiques ainsi que des disciplines érudites communément désignées sous le nom de « disciplines chartistes », ce qui est le plus bel hommage rendu à l'École des chartes.

La vie est brève, je suis au soir de la mienne, et je ne me lancerai donc pas dans l'énumération des chartistes devenus des membres éminents de l'Académie des inscriptions et belles-lettres : le risque serait trop grand que je descendisse au tombeau avant la fin du palmarès. C'est pourquoi je ne cite dans cette catégorie qu'un seul nom, celui d'un personnage de fiction, mais si connu, si attendu, que chacun lève les yeux au ciel de l'entendre une fois de plus invoquer. Ma seule excuse, si c'en est une, est que j'ai été élevé dans l'admiration d'Anatole France, que j'ai lu avec ravissement *Le crime de Sylvestre*

¹ Jean-François Delmas, « La figure du chartiste dans la littérature : entre mythe et réalité », *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, IXe série, tome LXXXVIII, 2014, Nîmes, 2015, p. 49-72. Cette étude vient en complément du riche article de Laurent Ferri, « Le chartiste dans la fiction littéraire (XIXe et XXe siècles). Une figure ambiguë », *Bibliothèque de l'École des chartes* 159, 201, p. 615-629.

Bonnard, membre de l'Institut à un âge tendre – douze ans, que je n'ai cessé depuis de le relire et que c'est un livre qui m'a accompagné tout ma vie. Rassurez-vous : je n'en rappelle ici pour finir que deux passages.

Le premier illustre les relations entre jeunes chartistes et vieux académiciens. C'est le premier contact de Sylvestre Bonnard avec Gélis, qui finira par épouser sa fille adoptive. Sylvestre Bonnard est assis sur un banc au Luxembourg et il surprend la conversation de trois jeunes élèves de l'École des chartes, qu'il écoute d'abord avec approbation et attendrissement :

Son ami lui demanda s'il connaissait tous les documents manuscrits et imprimés relatifs à son sujet. C'est alors que je dressai l'oreille. Ils parlèrent d'abord des sources originales, et je dois reconnaître qu'ils le firent avec une suffisante méthode, malgré d'innombrables et difformes calembours. Puis ils en vinrent aux travaux de la critique contemporaine :

« As-tu lu, dit Boulmier, la notice de Courajod ? »

« Bon ! » me dis-je.

« Oui, répondit Gélis ; c'est un travail consciencieux. »

- As-tu lu, dit Boulmier, l'article de Tamisey de Larroque dans la *Revue des questions historiques* ?

« Bon ! » me dis-je pour la seconde fois.

« Oui, répondit Gélis, et j'y ai trouvé des indications utiles. »

- As-tu lu, dit Boulmier, le *Tableau des abbayes bénédictines en 1600* par Sylvestre Bonnard ? »

« Bon ! » me dis-je pour la troisième fois.

« Mon Dieu ! non, répondit Gélis. Et je ne sais si je le lirai. Sylvestre Bonnard est un imbécile. »

En tournant la tête, je vis que l'ombre avait gagné la place où j'étais. Il faisait frais et je m'estimai fort sot de risquer un rhumatisme à écouter les impertinences de deux jeunes fats.²

Cet épisode me revient en mémoire tous les ans, comme un *Memento mori* de la réputation académique, le dernier vendredi de novembre, au moment où retentissent sous la Coupole de l'Institut les noms des nouveaux diplômés de l'École des chartes.

Le second passage auquel je songe n'a pas besoin d'être cité, car tous les chartistes le connaissent par cœur. C'est celui où Sylvestre Bonnard lit le dernier fascicule d'une toute nouvelle revue, *Romania*, dirigée par des jeunes gens, parmi lesquels M. Paul Meyer, qui dans ses comptes rendus « souligne chaque faute d'un ongle incisif ».

Paul Meyer était un vrai chartiste, un vrai membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un vrai directeur de l'École des chartes, un vrai professeur au Collège de France. Mais c'est un romancier qui, en lui rendant hommage, a rendu le plus bel hommage intellectuel et moral à la méthode chartiste rigoureuse et scrupuleuse, un romancier qui serait l'esprit le plus éloigné qu'on pût imaginer de l'École des chartes s'il n'avait brièvement songé à y entrer et s'il n'avait, on ne peut dire rempli les fonctions, puisqu'il ne venait qu'une fois l'an offrir des chocolats à ses collègues pour la Noël, mais

² Anatole France, *Le crime de Sylvestre Bonnard, membre de l'Institut*, Deuxième partie, Jeanne Alexandre, IV, dans Anatole France. *Œuvres* I, éd. Marie-Claire Bancquart, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1984, p. 223.

enfin s'il n'avait été quelques années bibliothécaire à la Mazarine. Ce romancier, chacun le sait, est Proust, commentant dans *Jean Santeuil* le rapport d'expert de Paul Meyer qui innocentait Dreyfus. Cette page, je l'avais citée il y a vingt ans, le 25 mars 1995, dans ma leçon inaugurale au Collège de France³, comme Laurent Ferri l'a citée dans son article de 2001 et comme Jean-François Delmas la cite dans son article de 2015 :

C'est toujours avec une émotion joyeuse et virile qu'on entend sortir des paroles singulières et audacieuses de la bouche d'hommes de science qui par une pure question d'honneur professionnel viennent dire la vérité, une vérité dont ils se soucient seulement parce qu'elle est la vérité qu'ils ont appris à chérir dans leur art [...] Ainsi M. Paul Meyer qui sans doute jusque-là se souciait fort peu de Zola et ne se serait pas dérangé une minute pour lui et qui peut-être était l'ami intime du ministre de la Guerre, défendra avec une joyeuse sympathie Zola qu'il a reconnu être dans la vérité et à toutes les pressions, tous les arguments de l'autorité militaire opposera un certain nombre d'assertions sur certains déliés, certaines courbes, et conclura : « Je jure que ce ne peut être l'écriture de Dreyfus. » Ces paroles sont émouvantes à entendre, car on sent qu'elles sont simplement la conclusion d'un raisonnement fait d'après des règles scientifiques et en dehors de toute opinion sur cette affaire.⁴

Encore une fois, les liens qui unissent l'École des chartes et l'Académie des inscriptions et belles-lettres fournissent un sujet inépuisable. Je peux donc aussi bien m'arrêter brutalement. Vous le savez tous : c'est avec joie, avec amitié et plus encore qu'avec amitié, avec, aurait dit le Moyen Âge, « l'amour naturel » créé par les liens du sang, que notre Académie accueille aujourd'hui le colloque international « L'Histoire en mutation : l'École des chartes aujourd'hui et demain », organisé en cette année de son nouveau départ et de sa nouvelle jeunesse.

³ Paris, Collège de France, 1995, p. 7. Repris, avec la citation intégrale, dans *Le Moyen Âge et ses chansons ou un passé en trompe-l'œil*, Paris, Éditions de Fallois, 1996, p. 14.

⁴ Marcel Proust, Jean Santeuil, éd. Pierre Clarac avec la collaboration d'Yves Sandre, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1971, p. 649-650.